

Maladie d'Alzheimer : former pour aider

Pour Françoise Lagarrigue, gériatre au centre hospitalier d'Angoulême, présidente du réseau gérontologique du pays de l'Angoumois, une meilleure prise en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées est liée à la reconnaissance, désormais admise, «de la difficulté à aborder la personne malade et de la nécessité de former tout aidant, professionnel ou familial».

Le besoin grandissant – la moitié des plus de 80 ans souffre de pathologies de la mémoire – de former à l'accompagnement spécifique de ces malades, aujourd'hui relayé par les orientations nationales¹, a donné naissance, en Charente, à l'association Réseau gérontologique du pays de l'Angoumois². Créée en 2006, avec différents professionnels travaillant auprès des personnes âgées, elle fonctionne grâce au financement de l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (Urcam) et l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH).

L'action du Réseau touche les personnes âgées vivant à domicile, seules ou dans leur famille, et présentant une fragilité due à leur maladie ou un risque de dépendance.

«Malgré des troubles de la mémoire, une dame âgée qui vit chez elle a ses habitudes, elle va se débrouiller. Et si on ne l'interroge pas, la maladie peut passer inaperçue jusqu'au jour où elle ne saura plus faire sa liste de courses ou téléphoner.» A la demande du médecin traitant, l'équipe pluridisciplinaire du réseau – gériatre, infirmier et bientôt ergothérapeute – effectue une évaluation au domicile et propose un plan d'interventions – soins et aide à domicile – adapté à chaque personne. Le conseil général qui, dans le cadre de l'APA, finance l'aide à domicile, devrait s'associer au dispositif.



Alberto Boccos

Françoise Lagarrigue, gériatre au centre hospitalier d'Angoulême.

Photographie de Thierry Girard.

L'autre mission du réseau est de former les professionnels (médecins généralistes, infirmiers, aides à domicile, accueillants familiaux...) qui interviennent au domicile ou accueillent des personnes âgées pouvant présenter les symptômes de maladies neurodégénératives.

Depuis dix ans, à la demande de France Alzheimer Charente, le service de gériatrie de l'hôpital, associé au service de neurologie, encadre aussi une formation en direction d'une association de services à domicile.

Partie théorique en présence de gériatres et neurologues, d'ergothérapeutes, de kinésithérapeutes, de diététiciennes, de psychologues, et stage à l'hôpital ou en maison de retraite... Chaque année, quinze personnes sont ainsi préparées à appréhender les troubles de la mémoire, alimentaires, et surtout de comportement dont les manifestations varient d'un malade à l'autre.

Ces nouvelles compétences ont pour vocation d'améliorer la qualité de vie des malades. Associées au développement de l'accueil de jour dans les maisons de retraite, qui prend surtout en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées, elles ont aussi pour effet de soulager les proches. Tenus à une présence et à une attention, épuisantes, de tous les instants. «C'est l'une des évolutions actuelles, remarque Françoise Lagarrigue. Les familles acceptent mieux de confier leur parent à un tiers.»

Astrid Deroost

1. La nécessité de former davantage de professionnels aux métiers du grand âge, de favoriser le maintien à domicile et d'adapter régulièrement l'encadrement dans les maisons de retraite au degré grandissant de dépendance des résidents de plus en plus âgés, figurent au Plan solidarité grand âge, présenté par le gouvernement en 2006.

2. Un Réseau de santé personnes âgées en pays de Charente limousine a également été créé début 2008.

CONFÉRENCE À L'ESPACE MENDÈS FRANCE

Les avancées de la recherche sur la maladie d'Alzheimer seront présentées le 22 octobre à 18h à l'Espace Mendès France par Michel Audiffren, directeur de la MSHS, Bernard Fauconneau, directeur du Grevic, et Guylène Page, professeur de biologie cellulaire. Cette conférence est organisée en partenariat avec l'association France Alzheimer Vienne.



Thierry Girard

Personnes âgées dépendantes : respecter les choix de vie

Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 27 % de la population de la Charente, soit 7 points de plus que la moyenne nationale. Le pourcentage atteindra 41 % en 2030. A cette date, 20 % des Charentais auront plus de 75 ans. Quant à la population des 85 ans et plus, elle va croître de près de 30 % au cours des cinq prochaines années... pour atteindre 13 170 personnes.

Face à ces courbes de vieillissement et au fait que le grand âge soit souvent synonyme de dépendance et de maladie, le conseil général de la Charente, en charge comme tous les départements de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA, déclinaisons à domicile ou en établissement de retraite), accompagne l'essor du maintien à domicile et développe un mode d'accueil innovant : les maisons d'accueil familial pour les personnes âgées.

«L'APA, plus large d'accès que la précédente prestation spécifique dépendance, a permis, depuis sa mise en œuvre en 2002, de multiplier par dix le nombre de bénéficiaires et de développer le maintien à domicile. C'est l'avancée énorme de ces dernières années qui a permis de repousser l'entrée en établissement souvent cause de déracinement», explique Thierry Gravelle*, responsable de l'action gérontologique territoriale, tout en soulignant que les bienfaits de la mesure n'échappent pas le problème de son financement grandissant.

Lydie Rouillé



Alberto Bocas

Selon Lydie Rouillé, directrice adjointe du centre hospitalier d'Angoulême, chargée des établissements accueillant des personnes âgées, l'âge d'entrée en maison de retraite a reculé de dix ans en un peu moins de deux décennies, passant en moyenne de 75 à 85 ans. «Dans les établissements de retraite, le développement d'alternatives comme l'accueil de jour et l'hébergement temporaire des personnes âgées favorise aussi le maintien à domicile.»

Grâce à l'APA, la personne âgée peut, selon ses besoins, bénéficier chez elle d'aides à domicile, d'un portage de repas... Ces services peuvent être complétés par des aides au logement, à l'amélioration de l'habitat ou par des soins infirmiers pris en charge par les caisses d'assurance maladie. En Charente, l'équipe de 12 personnes – assistants sociaux et infirmiers – chargée de l'application de l'APA, a effectué quelque 4 000 visites en 2007. Le département compte aujourd'hui 5 200 bénéficiaires de l'APA à domicile.

«On offre des réponses personnalisées, plus respectueuses des personnes auparavant souvent dépossédées de leur choix de vie», précise le responsable dont le service accomplit également une mission de veille auprès des personnes les plus isolées ou affectivement délaissées. Pour certaines d'entre elles, et pour proposer une autre alternative à la vie en collectivité dans un établissement de retraite, le Département de la Charente mise également sur un accueil familial de qualité, plus organisé, et innovant avec la création de quinze maisons d'accueil familial pour les personnes âgées. A ce jour, 220 familles dotées de l'agrément du conseil général (au même titre que les assistantes maternelles) prennent soin de personnes âgées ou handicapées.

Les futures maisons, dessinées pour leur fonction, seront dotées de deux niveaux – un pour la famille locataire accueillante et un pour, au plus, trois personnes accueillies –, disposeront d'espace de vie et d'un jardin. Au terme de l'opération qui sera lancée l'an prochain, 90 places de ce type seront disponibles.

Pour l'ensemble de l'accueil familial, l'accent est également mis sur la formation (première session obligatoire) des familles et sur le suivi régulier de la relation entre les accueillants et la personne âgée.

Dans son schéma (2008-2012) en faveur des personnes âgées, le Département de la Charente a inventorié les orientations

avec, en tête, une meilleure prise en charge de la maladie d'Alzheimer. Parmi les priorités figurent également l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, de leur environnement, la prévention de la maltraitance ou l'accompagnement des proches ou «aidants naturels». Cette mission d'écoute et d'information est aujourd'hui largement amorcée par les animateurs des comités locaux de coordination gérontologique, présents dans les six pays charentais.

Astrid Deroost

* Thierry Gravelle vient d'être nommé directeur de la Maison départementale des personnes handicapées. Il est remplacé temporairement par Marie-Christine Boyer.

Thierry Gravelle



Alberto Bocas

L'APA ou allocation personnalisée d'autonomie. Ouverte aux personnes de 60 ans ou plus, en situation de perte d'autonomie, nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie. L'attribution de l'APA n'est pas liée aux ressources toutefois prises en compte lors de l'établissement du montant de l'APA attribué. Dossier de demande délivré par le conseil général ou auprès d'organismes de sécurité sociale, sociaux ou médico-sociaux (notamment les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale), de mutuelles ou de services d'aide à domicile, qui ont conclu une convention avec le département.